



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Section départementale d'Eure et Loir
s2-28@snepfsu.net / 06-26-03-06-19

Voves, le samedi 18 janvier 2014

Monsieur Guérin Christian
Secrétaire départemental et académique
SNEP-FSU

à

Monsieur Philippe Vigier
Député de la 4^{ème} circonscription
Eure et Loir

Monsieur le Député,

Jeudi 23 janvier 2014 vous avez convié tous les élus de votre circonscription pour vos traditionnels vœux de début d'année.

Une fois encore la communauté de communes de la Beauce Vovéenne organise ce rendez-vous au sein de son gymnase communautaire.

Ce que vous ne savez pas, Monsieur le Député, pendant trois jours les infrastructures du gymnase sont indisponibles aux associations sportives mais aussi aux élèves du collège de Voves dans le cadre de leurs cours obligatoires en EPS. Tout ceci dans le but le mercredi et jeudi de préparer la salle pour votre venue et le vendredi pour la ranger.

Même si la communauté de communes permet à l'équipe enseignante d'EPS d'utiliser la salle d'arts martiaux, cela empêche certaines disciplines enseignées d'avoir une continuité pédagogique (badminton, tennis de table, hand...). En tout ce sont dix classes qui ne pourront suivre l'enseignement de l'EPS dans de bonnes conditions et de poursuivre l'activité enseignée. De plus la semaine suivante, il était prévu les évaluations des classes de troisième (au nombre de 4) dans le cadre du DNB EPS.

Qu'en serait-il si c'étaient des matières comme les mathématiques ou le français ? Dans l'Education Nationale, l'Education Physique et Sportive est une discipline à part entière et obligatoire.

Que dire aussi de la convention d'utilisation du gymnase entre le conseil général, le collège et la communauté de communes où le C.G paye des installations sportives qui ne peuvent pas être utilisées par le collège ?

Est-ce là l'intérêt que vous portez à l'Education Physique et Sportive ? Quelle place lui donnez-vous au sein du système éducatif ?

Comptant sur des réponses de votre part dont nous ne manquerons pas de rendre compte à nos collègues,

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire départemental et académique,
SNEP-FSU
C. Guérin